



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
11.10.2007

Date de la convocation des conseillers :
11.10.2007

point de l'ordre du jour no:
17-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents Hoffmann, Roller, Huss, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

22 OCT. 2007

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Modifications budgétaires pour l'exercice 2007 – Coordinateur Uni Belval

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2007 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Monsieur le coordinateur Université Belval du 4 octobre 2007, aux termes de laquelle il demande les modifications suivantes :

MINISTRE DE L'INTERIEUR

25 OCT. 2007

SERVICE DE CONTROLE DE L'ARTICLE
COMPTABILITÉ DES COMMUNES

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
3/0112/6143/012	Préparation de l'implantation de l'Université du Luxembourg à Esch	20.000 €	49.300 €	69.300 €

Considérant que cette dépense supplémentaire sera couverte par une diminution de crédit du même montant à l'article 3/0740/6082/018 « Achat d'eau » ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2007 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES
N° BV 07 NR Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 26 octobre 2007
Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire.

